Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212201792-20260408-2026_2_026-DE

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 08 avril 2026

Date de convocation : 03 avril 2026
Date d'affichage : 03 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de Conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le mercredi huit avril, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de M Didier CHOLET, Maire.

Etaient présents : M CHOLET, Mme CHATELLIER, M BULTEZ, Mmes LEGEMBLE, MAIGNAN-NABUCET, M SERRANDOUR, Mme COQUELIN, M LE BOURDONNEC, Mme AMIOT, M GREBERT, Mmes PELLAN, BEAUVALLET, M RAULT Rémy, Mme ROSSELOT Nathalie, M RAULT Jean-Pierre, Mme MEHOUAS formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M HILLION pouvoir à M BULTEZ, Mme DURAND pouvoir à Mme MAIGNAN-NABUCET, M BLONDEL pouvoir à M CHOLET

Etaient absents :

Mme LEGEMBLE est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M CHOLET, Maire

DELIBERATION N°2026-2-026 : Désignation des délégués et des référents auprès de VIGIPOL

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à Vigipol.
Dans le cadre de cette adhésion, chaque commune désigne des délégués pour représenter la commune au sein du Comité syndical de Vigipol, à raison d'un titulaire et un suppléant pour les communes de moins de 50 000 habitants.
Monsieur le Maire rappelle que la commune peut s'engager dans une démarche Infra POLMAR portée par Vigipol, visant à renforcer la préparation des collectivités littorales face au risque de pollution maritime. Cet engagement implique notamment, en complément de la désignation d'un délégué titulaire et suppléant auprès de Vigipol, la nomination de deux référents (un élu et un agent technique) chargés d'assurer le suivi et la coordination des actions menées par de la commune dans ce domaine.
Monsieur le Maire souligne que Vigipol demande aux communes de désigner comme référents des personnes susceptibles d'intervenir directement en cas de pollution afin de garantir la pleine efficacité du dispositif Infra POLMAR lorsque celui-ci devra être mobilisé.

Il a été reçu les candidatures suivantes :
Mme ROSSELOT titulaire et référent Infra POLMAR, M RAULT Jean Pierre suppléant,
M le Maire propose M SERRANDOUR en tant que délégué titulaire et correspondant Infra POLMAR et Mme PELLAN en suppléant.
Référent technique Infra POLMAR : M GAULLIER

Il est procédé au vote :
Mme ROSSELOT titulaire et référent Infra POLMAR, M RAULT Jean Pierre suppléant : 4 voix pour
M SERRANDOUR titulaire et référent Infra POLMAR, Mme PELLAN suppléant : 15 voix pour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour
DESIGNE auprès de VIGIPOL :
Délégué titulaire : M SERRANDOUR
Délégué suppléant : Mme PELLAN
Référent élu Infra Polmar : M SERRANDOUR
Référent technique Infra Polmar : M GAULLIER

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212201792-20260408-2026_2_026-DE

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Didier CHOLET

Le Secrétaire,

Gaëlle LEGEMBLE

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 09 avril 2026,
Le Maire,

Didier CHOLET